



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

30 mars 2022

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination d'une
présidence d'élection

CC-220330-CA-0068

ATTENDU QUE le commissaire de la circonscription électorale n° 6 a remis sa démission, en vigueur le 11 mars 2022;

ATTENDU QUE l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires* (la Loi) stipule que s'il reste plus de 12 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un membre élu du conseil des commissaires devient vacant, le président d'élection procède à la tenue d'une élection pour pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi stipule que la directrice générale de la commission scolaire est d'office la présidente d'élection;

ATTENDU QUE la directrice générale a le droit de refuser d'agir à titre de présidente d'élection si elle en obtient l'autorisation du conseil des commissaires;

ATTENDU QU'il est possible pour le conseil des commissaires de nommer une autre personne pour remplacer la directrice générale comme présidente d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Sergio Gentile comme président d'élection, en vigueur immédiatement, pour l'élection partielle prévue en juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un ou d'une
responsable de l'application
des règles contractuelles (RARC)

CC-220330-CA-0069

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200429-FR-0091, nommant la directrice adjointe du Service des affaires corporatives et du secrétariat général comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

ATTENDU QUE la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications sera en congé et que la commission scolaire a été avisée de l'obligation de nommer une personne au poste de RARC de façon intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination d'Éloïse Robichaud, directrice adjointe par intérim du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications, comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), en vigueur immédiatement;

QUE la fonction de ce poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-200429-FR-0091.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur
École primaire d'Arundel
Remplacement de la toiture

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école primaire d'Arundel;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-151-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire d'Arundel et l'ouverture, le 16 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-220330-MR-0070

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire d'Arundel à l'entreprise Les Couvreur Duro-Toit inc., au coût total de 178 220,00 \$, avant les taxes, ou 190 493,57 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur
École primaire Mountainview
Remplacement de la toiture

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école primaire Mountainview;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-163-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire Mountainview et l'ouverture, le 21 février 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-220330-MR-0071

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école primaire Mountainview à l'entreprise Poulin & Bureau inc., au coût total de 371 970,00 \$, avant les taxes, ou 397 586,64 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur
École secondaire de Rosemère
Remplacement de la toiture

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture à l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-187-01 concernant le remplacement de la toiture à l'école secondaire de Rosemère et l'ouverture, le 2 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-220330-MR-0072

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le remplacement de la toiture à l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Couverture Montréal-Nord ltée au coût total de 1 544 975,00 \$, avant les taxes, ou 1 652 373,57 \$, taxes nettes;



QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur

École secondaire Pierre-Elliott-Trudeau

Installation de salles de classe modulaires

CC-220330-MR-0073

ATTENDU la nécessité d'installer des salles de classe temporaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau en raison de la capacité d'accueil limitée de l'école;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-177-01 concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et l'ouverture, le 8 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la location et l'installation de quatre salles de classe modulaires à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau à l'entreprise AMB Modulaire (AMB Tresec inc.), au coût total de 2 683 000,00 \$, avant les taxes, ou 2 867 771,50 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur

École alternative Phoenix

Réfection des blocs sanitaires

CC-220330-MR-0074

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-186-01 concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix et l'ouverture, le 16 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école alternative Phoenix à l'entreprise Constructions Larco inc., au coût total de 673 000,00 \$, avant les taxes, ou 719 347,83 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur
École secondaire de Rosemère
Réfection des blocs sanitaires –
phase n° 1

CC-220330-MR-0075

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-187-01 concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère et l'ouverture, le 2 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère à l'entreprise Constructions Larco inc., au coût total de 1 295 000,00 \$, avant les taxes, 1 384 183,41 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur
École primaire Pinewood (annexe A)
Réaménagement d'un débarcadère

CC-220330-MR-0076

ATTENDU la nécessité de réaménager le débarcadère réservé aux parents et de rénover le stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A);

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-155-01 concernant le réaménagement du débarcadère réservé aux parents et la rénovation du stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A) et l'ouverture, le 8 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant le réaménagement du débarcadère réservé aux parents et la rénovation du stationnement à l'école primaire Pinewood (annexe A) à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. au coût total de 643 346,00 \$, avant les taxes, ou 687 651,63 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur
École primaire Saint-Jude
Travaux de rénovation intérieure

CC-220330-MR-0077

ATTENDU la nécessité de rénover divers éléments essentiels à l'intérieur de l'école primaire Saint-Jude (les planchers des corridors au niveau principal, les planchers de quatre salles de classe et le remplacement des casiers, par exemple);

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-168-02 concernant les travaux de rénovation intérieure à l'école primaire Saint-Jude et l'ouverture, le 21 février 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant les travaux de rénovation intérieure à l'école primaire Saint-Jude à l'entreprise Construction S. Fiset inc., au coût total de 701 600,00 \$, avant les taxes, ou 749 917,44 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Demande faite au
ministère de l'Éducation

PQI 2022-2032

CC-220330-MR-0078

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211027-MR-0023 approuvant les projets faisant l'objet d'une demande pour inclusion dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032;

ATTENDU QUE les projets faisant partie de la demande comprennent la construction de trois nouvelles écoles dans la région des Laurentides pour résoudre le problème de surcapacité à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, à l'école primaire McCaig, à l'école primaire Laurentia, à l'école primaire Mountainview et à l'école primaire Saint-Jude, et la construction d'une nouvelle école dans la région de Laval pour répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école primaire Crestview;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles indiquées ci-dessus ont adopté leurs résolutions respectives concernant ces projets pour inclusion dans le PQI 2022-2032;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande une mise à jour de la demande faite par la commission scolaire au ministère de l'Éducation du Québec concernant les projets pour inclusion dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 en y intégrant les résolutions reçues des conseils d'établissement de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, de l'école primaire McCaig, de l'école primaire Laurentia, de l'école primaire Mountainview, de l'école primaire Saint-Jude et de l'école primaire Crestview, telles que contenues au document n° CC-SWLSB-2022/03/30-MR-001;

ET QUE la demande révisée soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Participation à l'appel d'offres
public du CAG

Acquisition de photocopieurs

CC-220330-IR-0079

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-8065-50 concernant la sélection de fournisseurs pour l'acquisition de photocopieurs par les organismes publics participants;

ATTENDU QUE, selon les documents d'appel d'offres du CAG, les organismes participants pourront faire l'achat de photocopieurs de tout fournisseur dont le prix soumis ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit autoriser la participation de l'organisme public à ce type d'appel d'offres, conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;



ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier des contrats de trente-six (36) mois qui seront octroyés par le CAG;

ATTENDU QUE le coût des besoins en matière de photocopieurs est estimé à 200 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-8065-50 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

QUE le directeur du Service des ressources informationnelles soit autorisé à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE le directeur du Service des ressources informationnelles soit autorisé à signer tous les bons de commande jusqu'à concurrence de 200 000,00 \$, avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Projet d'agrandissement
du Collège Dawson

CC-220330-CA-0080

ATTENDU QUE le Collège Dawson est un établissement d'enseignement supérieur faisant partie du réseau collégial public du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de sa mission, le Collège Dawson offre une éducation et de la formation en anglais aux Québécois et Québécoises qui y sont admis;

ATTENDU QU'il a été établi que le Collège Dawson souffre d'un déficit d'espace et a travaillé pendant de nombreuses années sur un projet d'agrandissement avec le ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE ce projet d'agrandissement figure parmi les projets prioritaires énumérés dans *la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* adoptée en décembre 2020 par l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE, le 1^{er} février 2022, le premier ministre du Québec a rendu publique la décision du gouvernement de sursoir au projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a reçu une copie de la résolution adoptée par le conseil d'administration du Collège Dawson le 9 février 2022 relativement à la décision du gouvernement du Québec de sursoir à ce projet d'agrandissement, telle qu'elle apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/03/30-CA-002;

ATTENDU QUE le Collège Dawson a déclaré que le report du projet d'agrandissement aura des conséquences négatives sur le maintien et le développement des services offerts en anglais aux étudiants et étudiantes qui fréquentent ou fréquenteront bientôt le collège;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite appuyer la demande faite au gouvernement du Québec par le Collège Dawson concernant le maintien de ce projet d'agrandissement comme il a été prévu dans le prochain Plan québécois des infrastructures;

ATTENDU QU'il est capital d'accorder un traitement égal à tous les cégeps du Québec et leurs étudiants, que les services leur soient offerts en français ou en anglais;



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier informe le premier ministre du Québec, M. François Legault, qu'il appuie pleinement le projet approuvé d'agrandissement du Collège Dawson;

ET QUE, par la présente, le conseil demande au premier ministre du Québec de reconsidérer sa décision de sursoir au projet d'agrandissement du Collège Dawson.

Adoptée à l'unanimité

Réfugiés ukrainiens

CC-220330-CA-0081

ATTENDU QUE la guerre qui se déroule à l'heure actuelle en Ukraine a contraint bon nombre de ses citoyens à fuir le pays et demander l'asile ailleurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que la province accueillera les réfugiés ukrainiens à bras ouverts;

ATTENDU QUE de nombreux centres de services scolaires ont déjà annoncé qu'ils sont prêts à recevoir des réfugiés provenant de l'Ukraine;

ATTENDU QU'un certain nombre de réfugiés ukrainiens ont possiblement une connaissance de l'anglais comme langue seconde;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est équipée pour recevoir un nombre additionnel d'élèves et délivrer un enseignement en français et en anglais;

ATTENDU QUE la *Charte de la langue française* contient une clause humanitaire prévoyant l'admissibilité au réseau scolaire anglophone lors de situations exceptionnelles;

ATTENDU QUE la crise des réfugiés ukrainiens est une situation humanitaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est prête et apte à contribuer à l'éducation des réfugiés ukrainiens;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires confirme par la présente la volonté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à admettre des réfugiés ukrainiens dans ses écoles et centres, dès maintenant, pour des motifs humanitaires;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge.

Adoptée à l'unanimité

